

**AVIS DE DECLARATION SANS SUITE
MARCHÉ DE MAINTENANCE ASCENSEURS ET PORTES AUTOMATIQUES
(LOTS 02 ET 04)**

Directive 2014/24/UE

Département de publication : 22

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **NOM ET ADRESSES** : TERRE & BAIE HABITAT, 17 rue Parmentier, 22004 Saint Brieuc

I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR** : Organisme de droit public.

I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE** : Logement et développement collectif

SECTION II : OBJET

II.1) **ETENDUE DU MARCHÉ:**

II.1.1) **INTITULE** : MARCHÉ DE MAINTENANCE ASCENSEURS ET PORTES AUTOMATIQUES
(LOT 01 – ASCENSEURS PATRIMOINE DE TBH ET LOT 03 = PORTES AUTOMATIQUES
– PATRIMOINE DE TBH)

II.1.2) **Code CPV principal** : 50750000

II.1.3) **Type de marché** : Service

II.1.6) **Information sur les lots** : Ce marché est divisé en lots : Oui

II.2) **DESCRIPTION** :

Lot n° : 01 - Ascenseurs du patrimoine de TBH

Lot n° : 02 - Ascenseurs des Foyers Le Prévallon et Les Villages

Lot n° : 03 - Portes automatiques du patrimoine de TBH

Lot n° : 04 - Portes automatiques des foyers Le Prévallon et Les Villages

Lot n° : 05 - Porte automatique du foyer Loucheur

Lot n° : 01 - Ascenseurs du patrimoine de TBH

II.2.5) **Critères d'attribution** : Les critères sont identiques pour chaque lot

Critère de qualité : Valeur technique/Pondération : 55 / Prix : 45

Options : Non

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne** : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1.3) **Informations sur l'accord-cadre**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

SECTION V : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Lot n° : 02 - Ascenseurs des Foyers Le Prévallon et Les Villages

Le lot est déclaré sans suite

Lot n° : 04 - Portes automatiques des foyers Le Prévallon et Les Villages

Le lot est déclaré sans suite

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur.
Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS** :

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour Motte , 35000 Rennes

VI.4.3) **Introduction de recours** :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Voies et délais des recours dont dispose le candidat : - Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé

dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. - Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 15/02/17**